

## Aide-mémoire partenariat (couples mariés)

Pour les couples mariés, la couverture réciproque est meilleure – Mais les prestations sont également liées à des conditions:

- Quelles prestations d'assurances sociales reçoit le couple?
- Que se passe-t-il lorsqu'il arrive quelque chose au conjoint?
- Comment assurez le standard de vie en cas d'événement?
- Comment garantir une retraite sans soucis?

	Invalidité		Décès	
	Accident	Maladie	Accident	Maladie
<b>Assurances sociales: Couverture pour les couples mariés</b>				
Du premier pilier	Rente AI pour les personnes concernées, rente AI pour enfant		Rente pour veuve ou veuf et rente orphelin de l'AVS	
Du deuxième pilier	Rente de l'assurance maladie LAA	Rente et rente pour enfant de la caisse de pension	Rente pour veuve ou veuf et rente orphelin de la LAA et/ou de la caisse de pension.	
<b>A quoi prendre garde: Prévoyance des couples mariés</b>				
Couverture supplémentaire pour les personnes actives	Selon revenu: Les prestations des assurances sociales plutôt insuffisantes. Couverture supplémentaire nécessaire.		Selon revenu: Les prestations des assurances sociales plutôt insuffisantes. Couverture supplémentaire nécessaire.	
Couverture supplémentaire pour les indépendants et les personnes non actives	Les prestations des assurances sociales plutôt insuffisantes. Couverture supplémentaire nécessaire.		Les prestations des assurances sociales plutôt insuffisantes. Couverture supplémentaire nécessaire.	
<b>Solutions possibles: Prévoyance des couples mariés</b>				
Assurance risque	Prestations supplémentaires sous forme de rente ou de capital		Prestations supplémentaires sous forme de capital	
Assurance vie	L'exemption des primes garantit l'objectif d'épargne.		Les assurances vie avec épargne garantissent des prestations également en cas de décès.	
Bénéficiaire libre dans le cadre du 3ème pilier			Faites de votre partenaire le bénéficiaire d'une assurance vie du pilier 3b – indépendamment du droit sur les successions.	

Les rentes pour veuves et veufs des assurances sociales sont liées à des conditions définies.

Les rentes pour enfants et les rentes orphelins sont versés pour les enfants jusqu'à 18 ans – et jusqu'à 25 pour les enfants en formation.